

Conseil Municipal du 18 juin 2021 à 19H00

Compte-rendu

Présents : R. BEGUE, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. HUMBERT, J. LAMBOLEY, S. PEQUIGNET, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Excusés : S. ABONNEAU procuration à V. SCHAAF, F. BESIN procuration à F. FLORI, D. BOURGEOT procuration à Angélique FENDELEUR, F. LAMBALOT procuration à Yann REVERCHON.

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Angélique FENDELEUR

Délégation n° 29/2021	<p>Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de subvention à Territoire d'Energie 90 - Contrats saisonniers <p>Le conseil municipal accepte à l'unanimité.</p>
Délégation n° 30/2021	<p>1. Désignation secrétaire de séance : Madame Angélique FENDELEUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p>
Délégation n° 31/2021	<p>2. Territoire d'Energie 90, transition énergétique 2022 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Territoire d'Energie 90 au titre de subvention 2022- transition énergétique- pour un montant de 54 540 € (36€ par habitant). Le Maire rappelle que Territoire d'Energie va également subventionner la mise en souterrain des réseaux dans la Grande Rue.</p> <p>3. Contrats saisonniers : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à recruter 5 emplois saisonniers (stagiaires vacances) et à signer les contrats (4 au service technique et 1 au service administratif).</p> <p>Monsieur le Maire précise que seul les jeunes d'Etueffont seront recrutés pendant l'été pour remplacer les agents en congés (nettoyage, débroussaillage, tonte...).</p>
Délégation n° 32/2021	<p>4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.</p>
Délégation n° 33/2021	<p>5. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <p>A) <i>La Commune renonce à son droit de préemption</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • DIA transmise le 22 avril 2021 par Me. Pierre-Yves THUET notaire à MULHOUSE Parcelle section AB numéros 678 contenance 761 m²² Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 22 avril 2021 • DIA transmise le 22 avril 2021 par Me Emily MICHEL notaire à Belfort Parcelles section AB numéros 306 et 317 contenance 164 m²

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente
Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 22 avril 2021

- DIA transmise le 29 mai 2021 par Me Isabelle TROUILLAT notaire à ROUGEGOUTTE

Parcelles section AB numéros 632 contenance 921 m²

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 29 mai 2021

- DIA transmise le 3 juin 2021 par Me Valérie CANDOTTO notaire à Belfort
Parcelles section AC numéros 578 contenance 1556 m²

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 3 juin 2021

B) APF :

La consultation des marchés de travaux a été déclarée sans suite (financement non assuré et lots restés sans réponse) : le lot charpente (pour l'école) et le lot étanchéité)

Le montage du dossier va être modifié pour consulter par bâtiment : redécoupage par bâtiment avec priorité pour le projet de l'école. (6 dossiers de demandes de subventions sont en cours d'élaboration). Une nouvelle consultation pour l'école sera lancée fin septembre début octobre pour un démarrage début 2022.

C) Décision 1/2021 :

Suite aux dégâts des eaux à l'Eglise d'Etueffont, Groupama a procédé un remboursement partiel de 6 384 € (60 % des travaux).

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés en septembre (durée 3 jours). Concernant le devis de réparation de la Chapelle du Mont Bonnet, l'expert n'est pas encore passé.

6. Mise à disposition Centre de Loisirs Sans Hébergement : Suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur le Maire présente aux élus un projet de convention entre la Communauté de Communes des Vosges du Sud et la Commune d'Étueffont pour la mise à disposition de l'ancienne salle des fêtes (Marcel BATHMANN) devenue un centre de loisirs sans hébergement (cantine, accueil périscolaire).

Monsieur Rémy BEGUE précise qu'effectivement il convient de préciser certains points. La commune a mis à disposition la salle des fêtes à la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien. Il relève des points importants dans ce projet de convention qui méritent d'être précisés.

Monsieur le Maire explique qu'on ne peut pas voter une convention avec autant d'interrogations. Il propose de sursoir au vote et de solliciter Monsieur le Président de la Communauté de Commune pour organiser une visite des locaux avec les élus d'Etueffont.

Madame Céline FAUCHER demande les effectifs du périscolaire. Monsieur le Maire lui précise qu'il ne dispose d'aucun chiffre. Le point sera fait à la rentrée scolaire.

<p>Délibération n° 34/2021</p>	<p>7. <u>Urbanisme : Convention relative au service d'autorisation du droit des sols</u> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le transfert d'instruction des Cua aux communes à compter du 1^{er} septembre 2021.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme était réalisée par la Direction Départementale de l'Équipements (devenue la Direction Départementale des Territoires), pour le compte des communes. Face aux désengagements de l'État, l'instruction des dossiers a été confiée à la Communautés de Communes.</p> <p>Mais face à la surcharge de travail, il est aujourd'hui proposé aux communes de prendre en charge les autorisations simple d'urbanisme, les Cua (d'information).</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que pour la Commune d'Etueffont c'est une régularisation. Les services administratifs instruisent déjà les Cua. Une formation est proposée, aux agents, début juillet.</p>
<p>Délibération n° 35/2021</p>	<p>8. <u>CCVS : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes</u> :</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris connaissance du document complet et des 7 recommandations du rapport d'observations définitives à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes des Vosges du Sud concernant les exercices 2015 et suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des moyens de contrôle automatisés permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires accomplies conformément au décret de 2002. - Fixer par délibération la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. - Régularisation conventions médiatèque Auxelles-Haut et CLSH d'Etueffont. - Pour service accueil extra et périscolaire, recours à une procédure adaptée d'un prestataire soit de délégation de service public soit de marché public. - Mettre fin, dans les meilleurs délais, à la mise à disposition du théâtre à des fins locatives du Théâtre du Pilier en association Théâtre du Pilier. - Adapter le montant des subventions annuelles versées aux associations culturelles identifiées dans le cadre du contrôle eu égard au niveau élevé de leur disponibilité. - Mettre à jour l'inventaire physique et comptable de la collectivité pour amortir correctement ses biens.
<p>Délibération n° 36/2021</p>	<p>9. <u>Subventions Associations</u> : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 500 € à l'association LesChatsTaffions pour son action en faveur des animaux. - décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 300 € à l'association des Anciens Combattants pour son action en faveur du développement du tissu associatif et du devoir de mémoire.
<p>Délibération n° 37/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décide d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 500 € à l'association « les R(h)apsod's du Vallon » pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de la culture.
<p>Délibération n° 38/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 600 € à l'association « Tennis Club Municipal d'Etueffont » pour son action en faveur du développement du tissu associatif et sportif du village.
<p>Délibération n° 39/2021</p>	

Délégation n° 40/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 3 750 € (dont 1800 € du Conseil Départemental) à « l'Association Val Fleury » pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de l'embellissement du village.
Délégation n° 41/2021	- Décide, à l'unanimité d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 500 € à l'association de chasse d'Etueffont pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village (M Rémy BEGUE, membre de l'association, ne participe pas au vote)
Délégation n° 42/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021 une subvention de 500 € à l'association « Loisirs et Pêche d'Etueffont » pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village et de l'école de pêche.
Délégation n° 43/2021	- Décide, à la majorité (abstention de Mme Virginie SCHAAF), d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 1 900 € à « l'Association Sportive Nord Territoire » pour son action en faveur de la jeunesse et du sport. Monsieur le Maire rappelle que la clôture (sécurité rivière) prévue au stade sera posée au mois d'août. Il précise, également, que le terrain et la piste d'athlétisme sont en très mauvais état. Un programme de travaux est à envisager.
Délégation n° 44/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 250 € à la Banque Alimentaire de Franche Comté pour son soutien du public en difficulté.
Délégation n° 45/2021	- Décide d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 200 € à l'association Athlétic Club d'Anjoutey pour son action en faveur de la jeunesse.
Délégation n° 46/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 100 € à l'association FNATH (accidentés de la vie) pour son soutien du public en difficulté.
Délégation n° 47/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 100 € à l'association Prévention Routière pour son soutien à l'information et à la formation sur la sécurité routière.
Délégation n° 48/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 100 € à l'association Vaincre la Mucoviscidose pour son soutien du public en difficulté.
Délégation n° 49/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 100 € à l'AMF Téléthon pour son soutien du public en difficulté.
Délégation n° 50/2021	- Décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2021, une subvention de 350 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rougemont le Château pour son action en faveur de la jeunesse, du sport et du service public. Monsieur le Maire précise que les pompiers vont intervenir à la rentrée dans les écoles et des manœuvres se dérouleront à la Base de Loisirs.
Délégation n° 51/2021	10. Bail et loyer cellule cabinet médical : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location, à compter du 1 ^{er} septembre 2021, pour une durée de 3 ans, avec Monsieur Jérôme SERY, diététicien nutritionniste. Il précise que, pour l'aider à s'installer, le loyer, d'un montant de 600 € mensuel, sera exonéré de 50%, pendant un an soit jusqu'au 31 août 2022, auquel s'ajoutera une provision de charge d'un montant de 40 € mensuel. Monsieur le Maire rappelle que le local est vide depuis 2015, date de départ du Docteur MERVANT.

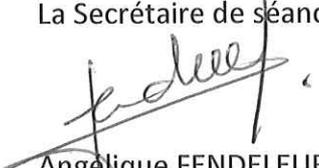
<p>Délibération n° 52/2021</p>	<p>Monsieur SERY souhaite travailler à la rentrée avec les écoles et la maison de retraite de Rougemont-Le-Château.</p> <p>11. <u>Convention Route Forestière du Fayé</u> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec les communes de Grosmagny, de Petitmagny, de Rougegoutte et de Vescemont afin de formaliser le financement de travaux d'entretien de la route forestière. La participation des communes sera définie ainsi :</p> <table data-bbox="363 465 1417 573"> <tr> <td>Etueffont : 20.00 %</td> <td>Rougegoutte : 26.50 %</td> </tr> <tr> <td>Grosmagny : 7.40 %</td> <td>Vescemont : 35.40 %</td> </tr> <tr> <td>Petitmagny : 10.70 %</td> <td></td> </tr> </table> <p>Monsieur Rémy BEGUE explique que la forêt du Fayé est desservie par une route forestière qui dessert les forêts d'Etueffont, Petitmagny, Grosmagny, Rougegoutte et Vescemont. Gérée par le passé par un syndicat intercommunal, il convient aujourd'hui de renouveler la convention entre les différentes municipalités pour la gestion de cette voie, qui est placée sous gestion de l'ONF.</p> <p>Les devis de travaux (nettoyage des abords...) sont présentés par l'ONF et validés par les communes membres. Ces travaux seront facturés au prorata du kilométrage de chaque commune. Les travaux pour 2021 sont estimés à 3 500 €.</p> <p>Monsieur le Maire précise que cette route est un atout pour les Communes forestières.</p>	Etueffont : 20.00 %	Rougegoutte : 26.50 %	Grosmagny : 7.40 %	Vescemont : 35.40 %	Petitmagny : 10.70 %	
Etueffont : 20.00 %	Rougegoutte : 26.50 %						
Grosmagny : 7.40 %	Vescemont : 35.40 %						
Petitmagny : 10.70 %							
<p>Délibération n° 53/2021</p>	<p>12. <u>Désignation des jurés de la cour d'assises 2022</u> : Le conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune d'Etueffont selon l'arrêté préfectoral, a désigné les jurés suivants : Monsieur Alain HUMBERT, Madame Emilie COMPARON et Madame Clémentine PFISTER.</p> <p>13. <u>Informations et questions diverses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de Loisirs : sur proposition du comité consultatif de sécurité, le fonctionnement de la Base de Loisirs a fait l'objet d'un arrêté du Maire (n°54/2021). Remerciements à Messieurs Fabien FLORI et Julien GASTON pour leur travail. - Distribution aux élus des notes de synthèse du Compte Administratif et du Budget Primitif de la Commune. - Le portail et la clôture, avec visiophone, seront posés en juillet et en août à l'école maternelle pour un montant de 49 000 €. (Une partie est subventionnée). - Monsieur Fabien FLORI rappelle que grilles pluviales vers le kiosque sont dangereuses et qu'il est nécessaire de les remplacer. - Des travaux ont été réalisés à l'angle de la Rue du Châtelat et de la Rue du Fayé (aco drain) par l'Entreprise Trommenschlager pour un montant de 3 400 €. - Assemblées générales de l'association du Pressoir et de l'association Elan le 19 juin. - Conseil Municipal Enfants : sortie à la Ferme Equestre d'Etueffont le samedi 19 juin. Un cadeau mémoire sera offert aux enfants. - Distribution aux élèves de CM2 d'une calculatrice pour leur entrée en 6^{ème} le 22 juin. - Monsieur Julien GASTON attire l'attention sur les problèmes de sécurité routière au niveau du carrefour Rue de la Chapelle / Rue de Rougemont (RD2). Le service des routes du Conseil Départemental sera consulté. - Les élections départementales et Régionales se dérouleront le 20 et 27 juin prochain. Remerciements aux personnes qui tiendront les bureaux de vote, notamment aux anciens élus. - Monsieur Rémy BEGUE rappelle que 2 hectares d'épicéas, atteint par le scolyte, ont été coupés au Mont Bonnet. Il précise que l'État subventionne les communes qui souhaitent 						

replanter certaines espèces. Il propose de travailler avec l'ONF afin de définir un descriptif et de solliciter des subventions.

- La vente de bois 2020 a été attribuée à l'entreprise CREVOISIER pour 12 599 €.

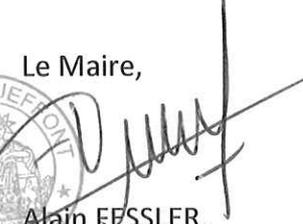
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

La Secrétaire de séance,


Angélique FENDELEUR

Le Maire,




Alain FESSLER.